

L'ECOLE

Etudier parmi les sourds

L'enseignement spécial de type 7 est prévu pour répondre aux besoins éducatifs des enfants et adolescents atteints de déficience auditive. Le nombre d'élèves par classe y est peu élevé.

Votre enfant aura l'avantage de ne pas se sentir seul avec sa différence. Il pourra créer des relations d'amitié en dehors de toute difficulté de communication. De plus, il pourra rencontrer des sourds adultes puisque certains professeurs, éducateurs, encore trop peu nombreux sont sourds: cela l'aidera à construire son identité avec sa différence.

Toutefois, si vous optez pour ce type d'enseignement, il faudra essayer que votre enfant rencontre des entendants dans ses moments de loisirs (mouvements de jeunesse, activités parascolaires ...). Cela lui donnera l'occasion d'établir d'autres contacts et d'apprendre à se sentir plus à l'aise parmi les entendants.

Chaque école spéciale a ses spécificités propres :

- mode de communication
- projet pédagogique
- programme et niveau des classes
- options offertes (surtout dans le secondaire)
- moyens de transport
- organisation d'une intégration partielle ou permanente en enseignement ordinaire...

Au niveau du secondaire, il existe plusieurs «formes» dont le contenu et les objectifs sont différents. Renseignez-vous auprès des directions afin de connaître les programmes offerts au sein de leur établissement.

Les 4 formes prévues sont:

- **forme 1** : enseignement spécial secondaire d'adaptation sociale.
- **forme 2** : enseignement spécial secondaire d'adaptation sociale et professionnelle.
- **forme 3** : enseignement secondaire professionnel spécial.
- **forme 4** : - enseignement secondaire général de transition.
 - enseignement technique ou artistique de transition ou de qualification.
 - enseignement professionnel de qualification.

Seule cette forme offre un programme de même niveau que l'enseignement ordinaire.

L'enfant sourd sans autre handicap est essentiellement concerné par les formes 3 et 4.

Un élève peut passer de l'enseignement spécial à l'enseignement ordinaire, moyennant l'avis de réorientation du centre Psycho-Médico-Social-Spécialisé (PMSS).

Liste des écoles spécialisées de type 7 :

- C.P.E.S.M. (Centre Provincial d'Enseignement Spécial de Mons)

Rue du Temple, 2

7011 Ghlin

Tél : 065/40.88.50 – Fax : 065/84.09.95

E-mail : info@cpesm.be

Direction fondamentale : Mme Dorina Trusgnach

Direction secondaire : Mme Aurore Dessilly

Niveaux: maternel, primaire et secondaire types 6, 7 et 8; formes 2, 3 et 4 externat, internat.

- Ecole Fondamentale d'Enseignement Spécial Libre Subventionné

Chaussée Churchill, 79

4420 Montegnée-lez-Liège

Tél : 04/ 263.90.96 – Fax : 04/263.10.74

Direction : Mme Sonia Demanez-Minc

Niveaux: maternel et primaire type 7 externat

- Ecole Intégrée

Rue de la Rive, 99

1200 Bruxelles

Tél : 02/771.75.11 - Fax : 02/772.62.88

Direction fondamentale : Mme Bernadette Devuyt

Direction secondaire : Mr Dumont

E-mail : secretariat@ecoleintegree.be

Niveaux : maternel, primaire, secondaire type 7; forme 4 externat.

- Institut Alexandre HERLIN

Rue de Dilbeek, 1

1082 Bruxelles

Tél: 02/ 465.59.60 - Fax: 02/465.06.87

Direction fondamentale : Mr Guy Van Pottelsberghe

Direction secondaire : Mr Marc Golbert

E-mail : alexandre_herlin@belgacom.net

Niveaux: maternel, primaire et secondaire types 6 (*) et 7; formes 2, 3 et 4 externat, internat.

(*)Type d'enseignement spécial:

type 6: pour enfants aveugles et malvoyants

type 7: pour enfants sourds et malentendants

type 8: pour enfants avec troubles instrumentaux

- I.R.H.O.V. (Institut Royal pour Handicapés de l'Ouïe et de la Vue)

Rue Monulphe, 78-80

4000 Liège

Tél fondamental : 04/ 221.14.84

Direction fondamentale : Mr Didier Pirlot

Tél secondaire : 04/ 223 62 16

Direction secondaire : Mr Ferry

Niveaux : maternel, primaire et secondaire types 6 et 7; formes 2, 3 et 4 externat, internat.

- I.R.S.A.(Institut Royal pour Sourds et Aveugles)

Chaussée de Waterloo, 1508

1180 Bruxelles

Tél/Fax fondamental : 02/375.92.69

Direction fondamentale : Mme Anne Legrand
E-mail fondamentale : ec000472@adm.cfwb.be
Tél secondaire : 02/374.03.68
Fax secondaire : 02/375.73.13
Direction secondaire : Mr Beyaert
E-mail secondaire : rbeyaert.2131@ens.irisnet.be

- Scolarité et Surdit  ( cole Saint-Bernard)

Rue des Framboisiers, 5
6700 Arlon
T l/Fax : 063/24.28.78
Pr sidente de l'asbl : Mme Isabelle Vilas
T l : (00352) 691.82.25.79

- Le Tremplin - Ecole Gardienne et Primaire

Rue de Lusambo, 35-39
1190 Bruxelles
T l : 02/332.33.23 – Fax : 02/332.29.84
Direction : Mme Fr d rique Van Hollebeke
Niveaux: maternel et primaire type 7 - externat.

Etudier parmi les entendants

L'int gration scolaire peut prendre diff rentes formes:

- soit l'enfant est inscrit en enseignement ordinaire et b n ficie ou non d'une aide (interpr te, aide p dagogique, prise de notes ...) ;
- soit il est inscrit en enseignement sp cial et suit une partie des cours dans l'enseignement ordinaire. Plusieurs  coles sp ciales organisent un tel type d'int gration.

Notez bien que votre enfant aura le dipl me de l' cole dans laquelle il est inscrit.

Certains centres de r education et certaines  coles de type 7 assurent un encadrement suivant les besoins de l'enfant. Il s'agit le plus souvent d'interpr tes et/ ou d'aides p dagogiques.

Les aides p dagogiques

L'APEDAF organise un service «d'aides p dagogiques» dans diff rentes r gions. Ce service existe dans les r gions du Brabant Wallon, de Bruxelles, Charleroi, Luxembourg, Mouscron, Namur, Rochefort, Tournai ... et essaie, dans la mesure du possible, de r pondre   toutes les demandes.

Les aides p dagogiques ont pour mission de permettre l'int gration scolaire des enfants sourds dans l'enseignement ordinaire en apportant une aide   la compr hension et   la communication.

Suivant les besoins de l'enfant, la forme de l'aide peut varier. Celle-ci peut  tre une interpr tation en langue des signes, une aide   la communication et   la compr hension (soutien de la lecture labiale gr ce au codage en LPC/AKA ou   l'aide du fran ais sign ), une reformulation avec du vocabulaire connu de l'enfant ou bien encore de la prise de notes.

Mais quelles que soient ces formes d'aides, celles-ci sont toujours envisagées dans le souci constant de l'apprentissage de l'autonomie.

Étudier parmi les sourds et les entendants

Certains parents font le choix d'inscrire leur enfant parmi les sourds **et** les entendants, ce que nous appelons les classes bilingues où les enfants font leurs apprentissages en langues des signes /français et où ils ont l'occasion de «baigner» dans les deux cultures.

Ecole bilingue :

- *Ecole et Surdit  (Institut Sainte-Marie)*

Rue du Pr sident, 26

5000 Namur

T l : 081/22 92 04 – Fax : 081/22 79 49

Direction : Mr Beno t Jacquemart

Pr sidente de l'Asbl  cole et Surdit  :

Mme Yvette Thoua

GSM : 0473/97 03 80 – Fax : 02/733 66 12